



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 47

Octobre – Décembre 2004

Une réunion du Comité Exécutif de la CGS

Une réunion du Comité Exécutif de la Confédération générale des syndicats a eu lieu à Moscou le 2 novembre 2004. Les projets de décisions sur les différents aspects de l'activité des syndicats de la CEI proposés à la discussion pour le prochain Conseil de la CGS y ont été débattus et approuvés.

Le Comité Exécutif a entendu les informations des dirigeants des centrales syndicales nationales des Etats indépendants sur la situation socio-économique des travailleurs et l'activité des syndicats.

Le Comité Exécutif a adopté une résolution "Anniversaires du mouvement syndical dans les pays membres de la CEI". Les anniversaires du mouvement syndical des pays de la CEI seront commémorés durant les années 2005-2006. Il a été décidé de publier régulièrement dans les éditions de la CGS des informations, des études et des articles sur l'histoire et l'activité actuelle des syndicats de la CEI sur la base des matériaux présentés par les organisations membres de la

Confédération. Il a été recommandé aux organisations membres de prêter plus d'attention aux conditions de vie des vétérans du mouvement syndical, d'entreprendre des mesures nécessaires afin d'améliorer leurs conditions d'habitat, les pensions de retraite et les services de santé et de culture.

Prenant en considération que l'année en cours est celle du 60ème anniversaire de la victoire dans la Grande guerre nationale 1941-1945, le Comité Exécutif de la CGS a recommandé à ses organisations membres : centrales syndicales nationales et Unions internationales syndicales de branche, d'utiliser tous leurs moyens pour exercer une influence sur les organes législatifs et exécutifs du pouvoir dans le but d'améliorer la situation sociale des vétérans de la guerre.

Une réunion du Conseil de la CGS

Une réunion du Conseil de la Confédération générale des syndicats qui a discuté des questions actuelles de l'activité de la CGS a eu lieu le 3 novembre 2004.

Le Conseil de la CGS a examiné et a satisfait la demande d'adhésion à la CGS de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan. La Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan réunit actuellement 25 fédérations de branche et une organisation territoriale, qui comptent 1 338 000 adhérents.

Les membres du Conseil de la CGS ont entendu et approuvé l'information sur l'activité du Comité Exécutif de la CGS après la première réunion du Conseil.

Le Conseil de la CGS a décidé d'organiser dans tous les pays de la CEI une campagne solidaire sous le slogan "Le SMIG ne doit pas être au-dessous du minimum vital." Durant les années 2005-2007 les syndicats se proposent d'organiser des actions collectives pour rapprocher le SMIG du minimum vital. Les formes des actions seront choisies par les organisations membres de la CGS elles-mêmes en fonction de leur expérience, des traditions du pays et de la situation concrète.

Le Conseil de la CGS a déterminé les tâches des syndicats dans le domaine de la migration de travail et de la défense des droits des travailleurs migrants. Il a été proposé aux centrales syndicales des pays indépendants d'organiser des consultations avec les organes de pouvoir afin d'accélérer la signature de la Convention de la CEI sur la défense des droits des travailleurs migrants et de leurs familles et la ratification des conventions internationales sur la migration.

Le Conseil a discuté des problèmes de la sécurité du travail dans

la CEI et a souligné que ce problème reste toujours actuel et doit rester au centre de l'attention des syndicats. Les centrales syndicales nationales et les unions internationales de branche doivent coopérer plus étroitement dans ce domaine avec les structures d'Etat, prêter une attention particulière à la sécurité du travail lors de l'élaboration et la mise en oeuvre des conventions collectives et des accords tarifaires.

Dans sa déclaration le Conseil de la CGS a condamné les atteintes des autorités de la Géorgie aux biens de l'Union des syndicats de la Géorgie, ainsi que les actions illégales des pouvoirs à l'encontre d'Irakliï Tougouchi, président de la centrale syndicale. Le Conseil de la CGS a aussi condamné l'ingérence des pouvoirs de la République de Moldova dans les affaires intérieures de la Confédération des syndicats de la République, leurs tentatives d'affaiblir et de diviser cette centrale syndicale.

L'attitude des syndicats de la CEI

La délégation de la CGS a pris part aux initiatives organisées par les Assemblées interparlementaires de la CEI, du Conseil économique Eurasiatique (CEEAA) et par les délégations parlementaires des pays membres de l'Espace économique commun, tenues à Saint-Pétersbourg les 3-4 décembre 2004.

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, est intervenu à ces assises à l'occasion du dé-

bat sur “Les aspects juridiques des processus d’intégration des Etats membres du CEEA lors de leur adhésion à l’Organisation mondiale du commerce (OMC).” Il a exposé l’attitude solidaire des syndicats de la CEI concernant les conséquences sociales de l’adhésion à l’OMC. Selon les syndicats, il est nécessaire de prévenir toutes les conséquences négatives de cette adhésion, à savoir la fermeture des entreprises publiques en raison de leur faible compétitivité, l’augmentation du chômage et la dépendance dangereuse vis-à-vis des importations. Une attention particulière a été prêtée à l’augmentation de la rémunération et à la nécessité de porter le SMIG jusqu’au minimum vital. Il a aussi souligné dans son intervention que l’adhésion à l’OMC et les conditions concrètes de cet acte doivent être débattues non seulement dans les structures d’Etat mais aussi avec les partenaires sociaux: organisations des employeurs et les syndicats.

Un message de la CGS aux délégués au 18ème Congrès mondial de la CISL

La CGS a adressé un message aux délégués au 18ème Congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres par lequel elle a souligné que le slogan principal du Congrès – la création d’un mouvement syndical global au nom de l’avenir - est très clair à la CGS et correspond à ses idées. L’agressivité croissante du capital global, son offensive contre les droits légitimes et les intérêts

des travailleurs mettent en relief la nécessité de consolider le mouvement syndical international. La CGS fait tout son possible pour être ensemble avec le mouvement syndical international. Elle salue l’intention de la CISL et de la CMT d’unifier leurs rangs en tant que premier pas pratique sur la voie difficile vers l’unité du mouvement syndical mondial.

Actuellement, la CGS entreprend des efforts pour consolider le mouvement syndical de la CEI, contribue à la mobilisation des syndicats dans la lutte pour les conditions de vie et de travail décentes, pour l’amélioration du niveau de vie des travailleurs de cette région. Dans cette lutte, la CGS compte sur le soutien et la solidarité de la CISL et de ses organisations membres.

L’inflation dans les pays de la CEI

Le Comité statistique interétatique de la CEI a publié des données sur l’inflation dans les pays de la Communauté pour la période de janvier à août 2004. La moyenne de l’inflation dans les pays de la CEI a été de 10%. L’inflation la plus forte a été enregistrée en Belarus – 19,9%, la moins élevée, au Kirghizistan – 4,5%.

La Russie est en troisième position – 10,5% par la hausse des prix des biens de consommation. L’inflation a été de 13% en Moldova, de 8,1% en Arménie, de 7,8% en Ukraine, de 6,7% au Kazakhstan, de 5,8% en Azerbaïdjan, de 5,8% au Tadjikistan et de 5,3% en Géorgie.

Arménie: la coopération avec l'OIT

Une rencontre entre la délégation du Bureau de l'OIT pour les pays de l'Europe de l'Est et l'Asie centrale dirigée par Pauline Barret-Reid, directrice du Bureau, et les représentants des partenaires sociaux d'Arménie: A. Vardanian, ministre du Travail et des Affaires sociales, A. Aroutunian, président de la Confédération des syndicats de l'Arménie et G. Markarian, Directeur de l'Union du patronat de ce pays, a eu lieu à Erévan en octobre dernier dans le cadre de la coopération avec le Bureau. Plusieurs représentants des organisations sociales et des ONG de l'Arménie y ont également pris part. Les participants à cette réunion ont débattu plusieurs problèmes d'actualité, à savoir comment garantir aux travailleurs un travail décent dans les conditions de la mondialisation, assurer l'hygiène et la sécurité du travail, prévenir les accidents du travail, renforcer les services de sécurité du travail.

Les participants à la rencontre ont signé une déclaration conjointe sur l'éradication de la pauvreté dans la République.

Le 22 novembre 2004 la République d'Arménie et l'Organisation internationale du travail ont signé le premier Programme de coopération technique pour les années 2004 – 2005. Ce document est un résultat du travail commun des partenaires sociaux. Il prévoit des mesures nécessaires pour faire ratifier les normes internationales du travail, réaliser la réforme de l'emploi, développer le dialogue social.

Arménie: le Code du travail est signé

Le président de la République d'Arménie a signé le 15 décembre 2004 un nouveau Code du travail et la Loi "La mise en vigueur du Code du travail." Le Code du travail entrera en vigueur 6 mois après sa publication officielle. Les employeurs seront obligés à signer, dans un délai d'une année, des accords de travail avec les travailleurs qui n'en ont pas.

Bélarus : la mise en valeur de la Convention générale

Le Conseil national pour les questions de travail et sociales a discuté le 29 septembre de la réalisation de la Convention générale nationale pour les années 2004-2005 au cours des 8 derniers mois.

En principe, les principaux articles de la Convention se réalisent effectivement. Le salaire réel a augmenté de 15% par rapport à la même période (janvier – août) de 2003, la pension de retraite a augmenté de 18%.

En même temps, la Fédération des syndicats de Bélarus a souligné que certains problèmes restent à résoudre. Les syndicats ont souligné que la différence entre les salaires les plus élevés et les plus bas reste trop grande. Les prix des logements sont très élevés et pratiquement inaccessibles pour la majorité de la population. La FSB a proposé de réviser le système de l'octroi de crédits afin de diminuer le taux de remboursement annuel en le portant à 5% et de prolonger le

délai de remboursement à 40 ans. Selon la centrale syndicale il est nécessaire d'améliorer le sécurité du travail à la production car le nombre des accidents mortels durant les huit mois de 2004 a augmenté par rapport à la même période de 2003 de 27%. La FSB a demandé d'inclure les inspecteurs techniques des syndicats dans les commissions d'enquête sur les accidents de travail, ce qui rendra ces enquêtes plus objectives et renforcera la protection sociale des accidentés.

Bélarus : le bilan des législatives

45 députés parmi les 46 candidats qui ont inclu dans leurs programmes électoraux les thèses de la plate-forme électorale de la centrale syndicale ont été élus au parlement de la République. L. Kozik, président de la FSB, a été aussi élu député avec 60% des voix dans l'une des circonscriptions électorales.

Le Présidium de la FSB a pris à sa réunion de 28 octobre la décision de former au parlement un groupe des députés syndicaux.

Bélarus: l'augmentation des salaires et des pensions

L'augmentation des salaires pour les travailleurs du secteur public et des pensions de retraite a eu lieu le 1er novembre 2004. L'augmentation des salaires de 22% a touché surtout ceux qui ont des bas salaires, environ 720 000 personnes. Dorénavant, la pension de retraite moyen sera équivalente à 83 US dollars.

Bélarus : un important objectif des syndicats

La Fédération des syndicats de Bélarus a commencé la campagne de syndicalisation aux PME, les entreprises étrangères, les entreprises avec la participation du capital étranger et parmi les personnes travaillant chez les entrepreneurs individuels. 350 000 personnes en Bélarus travaillent aux 26 700 entreprises qui ne sont pas publiques, 44 000 aux entreprises étrangères, 84 000 aux entreprises avec la participation du capital étranger. Dans la plupart des cas les organisations syndicales n'existent pas dans ces entreprises.

Le Présidium de la FSB a pris la décision de proposer aux partenaires sociaux de contribuer ensemble à la création des syndicats aux entreprises de toutes les formes de propriété. On prépare déjà des actes normatifs nécessaires, notamment un document conformément auquel toute entreprise n'ayant pas d'organisation syndicale sera contrainte de transférer au compte de la FSB la somme égale à 3% de la masse salariale et prélevés sur le bénéfice du propriétaire. Cet argent sera utilisé pour la défense des intérêts des travailleurs restés en dehors des syndicats.

Géorgie : le congrès ordinaire de l' USG

Le 6ème congrès ordinaire de l'Union des syndicats de la Géorgie a eu lieu le 19 novembre 2004.

Les représentants du gouvernement, des médias, les délégations de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), de la Confédération générale des syndicats (CGS) ont pris part au congrès. Irakliï Tougouchi, président de l'USG, a donné dans son rapport présenté au congrès l'analyse de l'activité des syndicats et de la situation socio-économique et de travail dans le pays. Durant la période après le précédent congrès, la crise socio-économique n'a cessé de s'approfondir, les arriérés de salaires et de pensions de retraite en janvier 2004 ont atteint 120 millions de laris (65 mln.US dollars), le minimum vital dépasse le SMIG de 6-7 fois, 65% de la population active sont des travailleurs indépendants. Tout cela a mené à "la révolution des roses", dont les premiers résultats sont encourageants. Cependant plusieurs problèmes restent encore à résoudre. Le rapporteur a analysé la réalisation des accords tripartites et des conventions, a souligné les multiples violations des droits des travailleurs, surtout lors des lock-outs. L'inexécution par le patronat des articles des conventions collectives a pris un caractère généralisé. Les tentatives de s'ingérer dans les affaires intérieures des syndicats et les attaques contre les leaders syndicaux deviennent de plus en plus fréquentes.

Dans ces conditions difficiles les syndicats cherchent des formes diverses pour défendre les intérêts des travailleurs. La centrale prend une part directe et active à la création des lois, prêtant une attention

particulière à l'élaboration d'un nouveau Code du travail. Les actions de protestation organisées par les syndicats, surtout pendant les fêtes du Premier Mai, prennent de l'ampleur et deviennent de plus en plus efficaces.

V. Tchipachvili, ministre du Travail, de la Santé publique et de la Protection sociale, est intervenu au congrès pour reconnaître la justesse des critiques adressées au gouvernement et à son ministère. Il a rassuré les participants que dans l'avenir le gouvernement collaborera plus étroitement avec les syndicats pour garantir aux travailleurs une meilleure défense de leurs intérêts socio-économiques.

Plusieurs amendements et suppléments ont été apportés aux Statuts et aux autres documents statutaires de la centrale lors de la discussion au congrès. Les délégués ont fait plusieurs propositions quant à la motivation d'adhésion aux syndicats, à l'amélioration de l'activité syndicale.

Le congrès a reconnu satisfaisant le travail du Conseil des syndicats et a adopté le programme d'actions pour l'avenir.

Sur la base alternative, I. Tougouchi a été réélu président de l'USG.

Kazakhstan : le bilan et les perspectives du dialogue sociale

Syazbek Moukachev, président de la Fédération des syndicats du Kazakhstan, a accordé à la veille du Forum des partenaires sociaux une interview au journal "la Pravda

de Kazakhstan ”. Dans son interview il a souligné que le dialogue social dans le pays a fait un “chemin épineux ”. Il y avait tout sur cette voie : des grèves spontanées et organisées, des grèves de la faim, des “guerres du rail”, des marches et d’autres actions de protestation, des exigences de démission du gouvernement.

Dès à présent le développement du dialogue social et des négociations collectives, la participation des syndicats aux initiatives de loi seront des axes principaux dans l’activité des syndicats. Aux dires de Moukachev, le nouveau Code du travail sera une impulsion supplémentaire importante au développement des relations de travail dans la République.

16 400 organisations syndicales de base sont créées et fonctionnent aux entreprises de différentes branches de l’économie, on a déjà signé près de 13 500 conventions collectives. Aujourd’hui le pays est entré dans le stade du développement socio-économique stable. La période des crises est dépassée. Le dialogue social dont les syndicats sont des promoteurs actifs a joué son rôle positif dans ce processus.

Le forum des partenaires sociaux consacré au dixième anniversaire du décret du président Nazarbaïev “Partenariat social dans les relations socio-économiques et de travail” a eu lieu le 6 décembre. Dans le message adopté au Forum, ses participants ont exprimé leur volonté de développer le dialogue et les relations constructives entre

les organes du pouvoir, le patronat et les syndicats au nom de la croissance économique, la stabilité et l’entente sociale.

Kazakhstan : la décision du Conseil général de la FSK

Le Conseil général de la FSK a pris la décision de convoquer le XXème congrès des syndicats le 31 mai 2005 à Astana.

Le Conseil a discuté aussi de la réalisation par la Fédération de la Convention générale pour les années 2003 – 2004. A l’occasion du centenaire du mouvement syndical du Kazakhstan et du 80ème anniversaire du premier congrès des syndicats du Kazakhstan (mai 1925 à Kizil-Orda) le Conseil a pris la décision de commencer une large campagne de popularisation de ces événements.

Kazakhstan : la FSK défend ses positions

S. Moukachev, président de la FSK, a présenté la position de la centrale sur les plus importants problèmes du développement socio-économique lors de la rencontre des représentants des syndicats et de l’Association patronale avec le Premier ministre de la République, D. Akhmetov, tenue le 13 décembre.

Il a souligné que les droits et les libertés des syndicats en tant que principaux représentants des salariés doivent trouver leur place dans le nouveau Code du travail. Il a qualifié d’inventées et d’irresponsables les déclarations de cer-

tains représentants des pouvoirs et du patronat que “le monopole des syndicats est inadmissible” et que “les syndicats mènent une politique discriminatoire envers les travailleurs qui restent en dehors des syndicats.” Les syndicats proposent de porter encore une fois à la discussion le projet de Code du travail avant qu’il ne soit soumis à l’adoption du parlement. La FSK ne permettra pas qu’on lèse les droits des syndicats et se réservent le droit d’organiser des actions de protestation.

Selon les syndicats plusieurs articles du Programme d’approfondissement des réformes sociales pour les années 2005 – 2007 sont à préciser et à amender.

La Fédération des syndicats n’est pas d’accord avec le minimum vital proposé, soit 7 000 tengué (54 US dollars) en 2005 et 7 500 tengué en 2006.

Selon les calculs scientifiques soutenus par les syndicats le minimum vital actuel doit être de 9 900 tengué et l’indice plus élevé – le budget minimum de consommation –, de 11 000 tengué. La Fédération propose de prendre ces indices en tant que but principal pour les 3 - 4 prochaines années et de rapprocher par étapes le SMIG avec ces chiffres, ainsi que de les prendre comme base pour le calcul des allocations sociales.

Moldova : la sécurité sociale pour les travailleurs

La Confédération des syndicats de la République de Moldova a

déposé ses propositions au projet de loi sur le budget de la sécurité sociale pour l’année 2005, présentée pour discussion au Parlement de la République.

Ces propositions concernent surtout les articles du budget qui touchent la défense des couches démunies de la population, les travailleurs de l’agriculture et du secteur public.

La CSRM propose de diminuer les prélèvements sur la masse salariale versés au fonds de la sécurité sociale en les faisant passer de 29% à 15% pour les entreprises agricoles et les agriculteurs. Il a été proposé par la Confédération de créer un fonds spécial de compensation dans le budget d’Etat pour l’année 2005 afin de couvrir les pertes du Fonds de la sécurité sociale et pour les subventions indirectes à l’industrie agricole. Selon les syndicats cela pourrait contribuer au développement ultérieur du secteur agricole et améliorer la situation des travailleurs de la branche.

La centrale se prononce aussi pour l’adoption des mesures plus efficaces afin de résoudre le problème de l’emploi.

Ainsi, le budget prévoit les dépenses pour aider les jeunes diplômés, dont les études étaient à la charge de l’Etat, à trouver un emploi. Puisque ces jeunes doivent avoir leur rémunération au dessus du SMIG, la centrale propose d’augmenter ces dépenses de 2 – 2,5 fois.

A part cela, la CSRM a souligné que les dépenses prévus dans le

budget pour payer les pensions de retraite ne suffiront que pour couvrir aux retraités 30% du minimum vital, soit 14 –15 % du panier de la ménagère.

Russie : les travailleurs du secteur public protestent

Des grèves, des meetings, des marches et d'autres actions de lutte des travailleurs pour leurs droits organisées par l'Association des syndicats des travailleurs du secteur public ont eu lieu en Russie le 20 octobre 2004. Plus de 2,5 millions de travailleurs de la santé, de l'enseignement et de la culture qui sont regroupés dans cette Association ont pris part à ces actions. Plus de 1,018 million de travailleurs représentant 23 434 établissements de l'enseignement, de la santé publique et de la culture ont participé à une grève d'un jour et plus de 1,41 million ont participé à d'autres formes de protestation revendiquant l'augmentation des salaires.

Mikhail Kouzménko, président de l'Association, a souligné à sa conférence de presse tenue le 20 octobre que l'augmentation des salaires de 30% en 2005, promise par le gouvernement n'est pas suffisante selon les syndicats, et que les syndicats revendiquent l'indexation des salaires aux travailleurs de leurs branches de 50%.

La résolution adoptée au meeting tenu à Moscou devant le siège du gouvernement contient la revendication de poursuivre les négociations avec le gouvernement sur

l'augmentation des salaires aux travailleurs de la branche de 1,5 fois avant le 1er janvier 2005 et de 2 fois durant l'année 2005.

Intervenant au meeting, Alexey Sourikov, vice-président de la FNPR, a souligné que les travailleurs de plusieurs autres branches sont solidaires avec leurs collègues du secteur public et ont aussi organisé des actions de protestation. En même temps il a exprimé l'espoir que les questions de l'augmentation des salaires pourraient être résolues à la prochaine réunion de la Commission tripartite de Russie.

Russie : les protestations des travailleurs du complexe agro-industriel

Un meeting de protestation a eu lieu à Moscou le 28 octobre devant le siège du gouvernement dans le cadre des actions de protestation des travailleurs agraires de la Russie. Il a été organisé par le Comité Central des syndicats des travailleurs du complexe agro-industriel. Plus de 3 000 travailleurs représentant la moitié des régions de la Russie y ont pris part.

Alexandr Davydov, le leader du syndicat, a mis en relief dans son intervention les principales revendications des travailleurs de la branche : assigner 100 milliards de roubles supplémentaires du budget public pour le soutien des producteurs agricoles nationaux, protéger les agriculteurs contre l'importation en masse de produits agricoles, mettre fin à la disparité des prix. Le syndicat a aussi exigé

de ne pas admettre l'adhésion de la Russie à l'OMC aux conditions contraires aux intérêts des travailleurs du complexe agro-industriel, d'entreprendre des mesures afin de relever le niveau de vie des paysans, d'améliorer la qualité des services médicaux, culturels, commerciaux et courants.

Lors de la rencontre des représentants du syndicat avec vice-Premier ministre du gouvernement de la Russie A. Joukov on lui a transmis les revendications écrites des manifestants.

Russie : la réunion de la Commission tripartite

Il a été souligné à la réunion de la Commission tripartite de Russie (CTR), tenue le 2 novembre, que les arriérés de salaires représentent actuellement 21, 56 milliards de roubles. La CTR a appelé les commissions tripartites régionales à unir leurs efforts pour en finir avec ce phénomène négatif.

Les parties prenantes sont arrivées à la conclusion que les négociations concernant l'augmentation des salaires aux travailleurs du secteur public doivent être poursuivies. En attendant, le gouvernement promet d'augmenter les salaires des travailleurs de cette branche de 30%, ce qui ne peut pas satisfaire les syndicats.

Ukraine: pour une mondialisation juste

Initiée par la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) une table ronde "L'OIT et les organisations

non gouvernementales – la coopération, la neutralité ou l'opposition?" a eu lieu à Kiev début octobre. Plus de 60 participants représentant les ONG, les instituts de recherche, les syndicats de branche et régionales, les organisations internationales y ont participé. Ayant discuté des conséquences socio-economiques de la mondialisation actuelle, les participants à la table ronde ont reconnu qu'on a besoin d'une réforme capitale "du système de la gestion globale et de sa démocratisation radicale." Il est aussi nécessaire de créer des structures sociales pour donner à la mondialisation une orientation plus juste, plus équitable. Les participants ont pris la décision de créer un Conseil national de coordination "Pour une mondialisation juste" composé de représentants des organisations sociales, et ont élaboré des recommandations nécessaires. Une décision a été prise d'adresser au président de la République et au parlement la demande de réviser une nouvelle fois les engagements que l'Ukraine a pris pour adhérer à l'OMC, et de voir dans quelle mesure ces obligations correspondent aux intérêts nationaux.

Ukraine : la FSU pour la paix sociale et l'ordre public

Le Présidium de la Fédération des syndicats d'Ukraine a discuté à sa réunion extraordinaire du 26 novembre de la situation politique dans le pays et a déterminé la position de la centrale syndicale.

Le Message adopté à la réunion et adressé au président de la Répu-

blique, au président et aux députés du parlement dit que la situation de conflit dans le pays est provoquée par le mépris des pouvoirs pour la législation électorale de l'Ukraine, à cause de quoi "le droit de vote libre de plusieurs membres des syndicats n'a pas été réalisé." Les pouvoirs n'ont pas réagi à la situation de conflit aigu. Le Message souligne la nécessité pour les pouvoirs de l'Ukraine d'utiliser tous les moyens possibles pour réconcilier les parties opposées au nom des intérêts du peuple ukrainien et pour garantir les droits constitutionnels aux citoyens. La Fédération a déclaré sa volonté de participer au dialogue constructif afin de garantir la paix sociale et l'ordre public dans le pays.

Le Présidium de la FSU a reconnu que ni la Fédération des syndicats d'Ukraine, ni le Présidium de la centrale lui-même n'ont pas réagi de manière adéquate à la situation dans le pays.

Alexandre Stoyan a été démis de ses fonctions de président de la Fédération. G. Osoviy a été nommé au poste de président de la centrale syndicale par intérim.

Le Présidium de la Fédération s'est prononcé pour la consolidation et l'unité du mouvement syndical national.

Ukraine : la position des syndicats et du patronat

La Fédération des syndicats et la Fédération des employeurs de l'Ukraine ont souligné dans une

déclaration conjointe que les partenaires sociaux doivent faire tout leur possible pour que la situation en Ukraine n'amène pas à l'aggravation de la crise dans la société, le rétrécissement des droits constitutionnels des travailleurs à l'emploi, à la rémunération opportune, à la pension de retraite, ni ne provoque pas de catastrophes technologiques ou écologiques.

La FSU et la FEU ont appelé le président de la République, le parlement, les députés de tous les niveaux :

- à changer sans délai la situation politique, à résoudre le conflit par la voie pacifique et les méthodes politiques ;
- à réagir d'une façon adéquate aux décisions et aux appels qui menacent l'intégrité de l'Etat ;
- à engager des poursuites administratives et pénales contre tous ceux qui, lors de deux tours du scrutin ont violé les normes législatives ;
- à entreprendre des mesures efficaces pour rendre impossible des violations pareilles dans l'avenir.

Les deux organisations ont appelé les dirigeants des entreprises, les syndicats et les travailleurs à garantir la stabilité de la production, l'entente sociale dans les collectifs de travail, la réalisation par les entreprises de leurs obligations devant l'Etat, les Caisses de retraite et de la sécurité sociale.

La Déclaration conjointe a été signée par le premier vice-président de la Fédération des employeurs V. Grischenko et le président par intérim de la FSU G. Osoviy.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782
+7(095) 938-8649
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.

SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.

LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.

LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.

LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.

LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:

www.vkp.ru